

Chambre Info

Le mag de
la Chambre
d'agriculture
de l'Hérault

N°81

ÉTÉ
2022



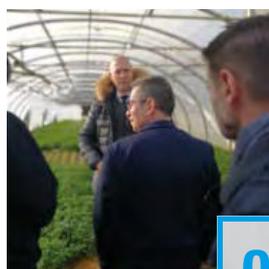
GRAND ANGLE
RENCONTRE AVEC LA
RÉGION OCCITANIE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE



04

PAGE

04

L'ÉVÈNEMENT

Les circuits de proximité sont la marque de fabrique de l'EARL Bonnefond

PAGE

06

ACTUALITÉS FILIÈRES

Fonds Départemental de solidarité gel
Zones de non-traitement à proximité des riverains
Innov'Action
GAT élevage

PAGE

09

ACTUALITÉS TERRITOIRE

Conseil numérique
ZFE



15

PAGE

11

EN UN MOT

Accompagner la structuration de filières Légumes secs et Céréales rustiques
Bilan PAC 2022

PAGE

12

GRAND ANGLE

Rencontre héraultaise avec La Région Occitanie

PAGE

16

PROAGRI

Offre de services
Offre de formations



16

PAGE

18

PORTRAIT D'UN CONSEILLER

Alain Alliès

PAGE

19

AGENDA

Marchés de producteurs



Jérôme Despey
Président de la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

T. : 04 67 20 88 00
communication@herault.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta Maison des agriculteurs
CS 10010 34875 Lattes Cedex

Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services pour leur travail
et leur aimable participation.

Design : 2022 ©Agence Com Une Exception
Photo de couverture : ©Ingrid Dupuy

Crédits photos : ©Chambres d'agriculture,
Marc Ginot ; Photothèque Chambres d'agriculture ;
Ingrid Dupuy, MFC, 3M

Par souci de préserver l'environnement,
ce magazine est imprimé sur papier PEFC.
Ne pas jeter sur la voie publique.

ÉDITO

Alors que la crise sanitaire semble être derrière nous, cette campagne 2022 promettait une saison nouvelle afin de permettre à nos exploitations de se recentrer sur leur développement.

Mais l'apparition du conflit Ukraine Russie nous apporte depuis quelques mois de nombreuses interrogations sur le devenir de l'agriculture française et de notre département. La session du 27 juin a fait un bilan sur l'impact de cette crise sur notre agriculture. Dans ce contexte votre Chambre d'agriculture est à votre disposition pour vous informer clairement sur le plan de résilience mis en place par l'Etat. Ensemble nous allons travailler pour vous accompagner à surmonter cette nouvelle épreuve. Et nous restons pleinement vigilants dans cette période d'instabilité climatique avec notre service d'alerte **AGRIPREDICT®** pour vous informer au plus prêt sur les risques d'aléas et des pratiques à mettre en place pour limiter leur impact.

Ce numéro est l'occasion de faire un bilan chiffré du fonds départemental de solidarité en soutien au gel exceptionnel de 2021, en complément des mesures de l'Etat, initiative de solidarité unique en France entre les organisations professionnelles et les collectivités.

Cette année est aussi une année de transition de préparation de la mise en place de la nouvelle PAC en 2023. Le dossier grand angle est consacré au bilan de la rencontre sur le terrain avec le Vice-Président de la Région en charge de l'agriculture et de l'enseignement agricole pour défendre les enjeux agricoles et territoriaux de l'Hérault à forte spécificité méditerranéenne dans cette grande Région Occitanie.

En complément des informations et accompagnements proposés dans ce numéro, les équipes de la Chambre d'agriculteurs restent mobilisées à vos cotés pour vous aider dans vos projets et démarches quotidiennes.

Jérôme DESPEY
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



Le préfet H. Moutouh, J. Despey avec les frères Bonnefond et Michet Garcia Vice-Président de Sète Agglopolé Méditerranée

Les circuits de proximité sont la marque de fabrique de l'EARL Bonnefond

L'EARL Bonnefond et fils à Vic la Gardiole reçoit une visite officielle de Jérôme Despey, du préfet Hugues Moutouh, de Mme. la Maire de Vic La Gardiole et du Vice-Président de Sète Agglopolé délégué à l'agriculture pour présenter l'exploitation agricole de maraichage et faire un point de situation deux ans après le premier confinement.

Aujourd'hui, exploitant 80 ha dont 40 ha en spécialisation salade soit 80.000 salades/semaine, l'entreprise est fière d'avoir su développer à 90% une distribution en proximité dans un rayon de 60 kms, auprès du MIN de Montpellier, de grossistes de la restauration et de la GMS en direct.

Rebondir suite à la crise sanitaire
Coupée du circuit de la restauration hors domicile et pour la première fois l'entreprise a généré un résultat négatif et a eu recours au prêt garanti par l'Etat pour amortir les pertes. Ceci fragilise des investissements à venir.

Pour cette entreprise qui emploie 20 salariés (15 CDI + 5 CDD), la difficulté principale est la pérennité de main d'œuvre. Tous les leviers sont actionnés pour parvenir à recruter durablement, le dispositif TODE¹ est très important pour ce type d'exploitation qui nécessite l'embauche de main d'œuvre saisonnière. Le Préfet explique : « Nous parlons qualité mais sans oublier de parler quantité car nous devons nourrir notre population ».

¹ L'exonération « Tode » — pour travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi est un dispositif au profit des entreprises employant des saisonniers

² Réduire les emballages plastiques, lutter contre le gaspillage et l'obsolescence programmée.



« NOUS PARLONS QUALITÉ
MAIS SANS OUBLIER DE PARLER
QUANTITÉ CAR NOUS DEVONS
NOURRIR NOTRE POPULATION »

Les trois frères restent néanmoins positifs et capitalisent sur de belles réussites en 2021. La reconnaissance des pratiques vertueuses reconnues à travers la certification Haute valeur environnementale, de la qualité de leurs produits au Bocuse d'Or à Reims ou encore par Gilles Goujon, chef 3 étoiles au Michelin, est incontestablement un facteur de motivation.

Appréhender l'avenir

Même si l'avenir est incertain, les problématiques nombreuses notamment dues à une hausse des cours des matières premières ou la loi AGEC², l'entreprise applique une politique d'amélioration continue aux piliers du développement durable pour garantir une pérennité économique, environnementale et sociale.

À travers ses visites de terrain, la Chambre d'agriculture affirme son accompagnement des exploitations vers la multi-performance.



Fonds Départemental de solidarité gel

CLÔTURE ET BILAN



Visite de terrain avec Le Département

Suite aux épisodes de gel exceptionnel du 7 et 8 avril 2021, l'engagement immédiat du Président du Département de l'Hérault avec l'annonce d'une enveloppe sans précédent de 5 millions d'euros en soutien aux entreprises agricoles sinistrées, la mobilisation sans faille des organisations professionnelles agricoles avec la Chambre d'agriculture et l'investissement du préfet de l'Hérault ont permis de concevoir rapidement une mesure de soutien économique aux entreprises arboricoles et viticoles les plus impactées.

Cet effort financier, unique en France par son ampleur, a encore été abondé par de multiples collectivités territoriales à hauteur de 928 000 € complémentaires, dans un élan de solidarité sans égal.

3 MESURES DE SOUTIEN ONT COMPOSÉ CE FONDS

Dans un objectif de réactivité, ces mesures ont été finalisées au cours du 4ème trimestre 2021, l'une pour accompagner les arboriculteurs sur les travaux de taille des vergers impactés par le gel et deux autres pour accompagner les structures aval de transformation et de commercialisation des productions arboricoles et viticoles impactées par les surcoûts de leur structure de transformation face à la baisse des volumes.

L'objectif visé a été le versement des aides le plus rapidement possible, avec un dispositif géré par la Chambre d'agriculture, clôturé en juin 2022, avec des versements aux bénéficiaires dès janvier 2022 pour l'aide socle du Département, les aides des collectivités étant versées en complément dans le cadre d'une seconde tranche.

L'ensemble de ces aides ont été, à ce jour, versées aux bénéficiaires dans le respect des règles européennes de la libre concurrence sur le marché (réglementation des aides soumises aux « Minimis »).

Le fonds de solidarité départemental vient en complément des dispositifs nationaux : Aides d'urgence de l'Etat, indemnisation au titre des calamités agricoles, aides secteurs aval de commercialisation, prise en charge des cotisations sociales, dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés non-bâties, ... et des aides mobilisées par la Région Occitanie en complément de l'aide d'urgence de l'État.

CONTACT À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

Cellule de crise
04 67 20 88 17



AIDE DÉPARTEMENTALE**AIDE SOCLE****> DISPOSITIF EXPLOITATION AMONT ARBORICULTURE**

Versements réalisés au 6 janvier 2022

97 bénéficiaires

599 293 €**> DISPOSITIF ENTREPRISES AVAL ARBORICULTURE**

Versements réalisés au 14 avril 2022

4 bénéficiaires

242 790 €**> STRUCTURE COOPÉRATIVE VIGNERONS INDÉPENDANTS**

Versements réalisés au 2 mai 2022

338 bénéficiaires

3 260 059 €**AIDE ADDITIONNELLE****EPCI ET COMMUNES****MONTANT DÉLIBÉRÉ :****928 000 €**

Versements réalisés au prorata de l'aide socle du département

406 bénéficiaires

Avant fin juin 2022

Zones de non-traitement à proximité des riverains : UNE NOUVELLE CHARTE EN PROJET DANS L'HÉRAULT



Tracteur viticole et pulvérisateur

Tout agriculteur est tenu de respecter une distance de sécurité lors de ses traitements phytosanitaires. Cette obligation est inscrite dans la charte départementale d'engagement dans l'utilisation des produits phytosanitaires validée par le Préfet en juin 2020.*

FONCTION DE LA CHARTE « RIVERAINS »

Cette charte « riverains » régleme l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones habitées et des espaces hébergeant des personnes vulnérables. Elle impose le respect de distances de sécurité en fonction des produits utilisés et des cultures.

ÉVOLUTION

En juillet 2021, Le Conseil d'Etat, a remis en cause les dispositions réglementaires des chartes riverains validées en 2020.

À la suite de cette décision, un arrêté et un décret, parus le 26 janvier 2022, intègrent de nouveaux éléments au principe des chartes en vigueur nécessitant leur révision.

Il s'agit de renforcer l'information préalable des riverains sur les traitements prévus et d'intégrer, au-delà des habitations et des lieux hébergeant des personnes vulnérables, les lieux occupés par des travailleurs.

DANS L'HÉRAULT

La Chambre d'agriculture a proposé, après avoir réuni les signataires de la charte de 2020 et l'association environnementale Coopère34, une charte révisée au préfet. Cette charte sera mise en consultation du public fin juin-début juillet. La Chambre d'agriculture en informera l'ensemble des agriculteurs le moment venu.

Chaque agriculteur devra être en possession de la nouvelle charte départementale qui sera téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture. La Chambre d'agriculture vous tiendra informés lorsque cette nouvelle charte sera en vigueur. A ce jour, la charte de 2020* reste valable.

CONTACT À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

Christophe Auvergne
 auvergne@herault.chambagri.fr
 06 12 51 78 44

*Exemplaire de la charte envoyée dans le n°76 du Chambre Info (octobre 2020).



Patrick Bouchet ©Chambre d'agriculture Occitanie

INNOV'ACTION

LUTTE CONTRE LA PRÉDATION DANS LES PARCS À HUITRES

Lors de la visite ce 20 juin, organisée dans le cadre d'Innov'Action¹ en partenariat avec le Comité régional de conchyliculture de Méditerranée – CRCM - en partenariat avec la Chambre d'agriculture, il a été proposé aux professionnels ostréiculteurs, une visite et des échanges avec le conchyliculteur Patrick Bouchet pour découvrir les premiers résultats de ses expérimentations pour lutter contre le fléau de la prédation par les daurades.

LES DAURADES PRÉDATRICES

La conchyliculture est une activité essentielle de la lagune de Thau où les entreprises pratiquent l'élevage d'huîtres collées sur cordes. Afin de travailler sur la qualité des produits, de plus en plus d'entreprises pratiquent l'exondation des cordes, nécessitant l'installation de perches

tournantes pour faciliter cette dernière. Par ailleurs, il demeure un important problème de prédation par les daurades, des jeunes huîtres fraîchement collées, pouvant entraîner des pertes allant jusqu'à 100%. Afin de pallier ce problème, de nombreuses entreprises installent des filets à daurades autour de leurs tables qui s'avèrent coûteux et difficiles à mettre en place.

LE SYSTÈME EXONDEX

C'est le système innovant d'élevage à plat, mis au point par Patrick Bouchet ostréiculteur de Marseillan, pour répondre aux enjeux exposés ci-dessus.

Les huîtres sont collées sur une toile, ce qui présente l'avantage de faire une protection contre les daurades. Quand les huîtres sont assez grosses ou en cas d'absence de daurades, le filet est retourné grâce à un double crochet afin de favoriser la croissance des jeunes huîtres.

Un nouveau système de perche directement installable sur les tables ne nécessitant pas de les rehausser a

également été développé en parallèle. Cette méthode a été testée par le CEPALMAR et le Lycée de la Mer.

Cette rencontre Innov'Action a réuni des professionnels dont l'objectif et les premiers résultats des expérimentations ont éveillé l'intérêt pour le système EXONDEX.



CONTACT À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

Laurent Gourdon
gourdon@herault.chambagri.fr
06 18 36 83 28

¹ Innov'Action : label porté par les Chambres d'agriculture, dédié à l'innovation et l'organisation de portes ouvertes entre agriculteurs.

GAT¹ Élevage

ÉCHANGE AVEC 50 ÉLEVEURS RÉUNIS À ST MICHEL D'ALAJOU

Deux sujets d'actualités ont animé les débats lors de la rencontre Territoriale entre les élus, Jérôme Despey, Brigitte Singla et les éleveurs venus nombreux après deux années de pandémie.

LA NOUVELLE PAC 2023-2027

négociée dans les moindres détails pour sauvegarder les spécificités méditerranéennes sera mise en œuvre dès l'automne 2022 pour application en 2023. Des accompagnements seront proposés par la Chambre d'agriculture.

CONTRE L'INFLATION

Le coût des intrants et la hausse du prix de l'énergie impacte considérablement les exploitations.

Des mesures ont été négociées pour les éleveurs pour amoindrir les effets de l'inflation :

Une aide de 400 M€ du 15 mars au 15 juillet pour compenser l'augmentation des aliments, une prise en charge possible des cotisations sociales, un remboursement de la TICPE² au 1er mai pour 2021 avec une avance de 25% pour 2022.

Le Président de la Chambre d'agriculture revient aussi sur les Etats généraux de l'alimentation et sur les négociations commerciales avec la distribution pour vendre à un prix juste. « L'objectif », dit-il, « est d'avoir des stratégies de filière moins par à coup mais sur le plus long terme. » La Chambre d'agriculture peut venir en appui dans le calcul des coûts de production.

Cette rencontre attendue chaque année se termine sur une note conviviale autour d'un buffet fermier et la visite de l'exploitation de Sophie Pradel, ce qui permet de poursuivre les conversations.



Sophie Pradel, éleveuse à St. Michel d'Alajou
©Ingrid Dupuy

Apprivoiser le numérique

LE CONSEILLER NUMÉRIQUE A PLUSIEURS MISSIONS

À partir du mois de septembre, Paul Roche, conseiller numérique à la Chambre d'agriculture de l'Hérault assurera des permanences deux fois par mois, le conseiller numérique a plusieurs missions :

- ▶ La première est le soutien dans l'usage quotidien du numérique.
- ▶ La deuxième mission est de faciliter les démarches administratives en ligne.

Cet accompagnement a pour but l'autonomie à terme, des agriculteurs concernant leurs usages du numérique : utilisation d'une boîte mail, création de compte personnalisé, achat en ligne en toute sécurité, utilisation du smartphone ou d'une tablette.

Enfin, il sensibilise les usagers aux enjeux du numérique : bonnes pratiques et sécurité.

DES PERMANENCES LES VENDREDIS

Pour être accompagné, des permanences seront mises en place tous les premiers vendredis du mois l'après-midi à Lattes /Mas de Saporta et tous les 3^{ème} vendredis du mois l'après-midi à l'antenne de Montblanc.

UNE FORMATION SERA EGALEMENT MISE EN PLACE

à l'automne pour se familiariser avec l'ordinateur et réussir ses démarches sur internet.

CONTACT
Paul Roche
paul.roche@herault.chambagri.fr
06 14 13 09 47



¹ GAT : rencontres de terrain annuelles de groupes d'action territoriale avec la Chambre d'agriculture

² La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est un impôt indirect qui porte sur les différents produits...

Un travail constructif autour de la ZFE est mené entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault et la Métropole de Montpellier

Les zones à faibles émissions (ZFE) sont un dispositif national obligatoire créé par la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019. Dans le cadre de sa mise en place sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, une séance d'échanges et de travail s'est tenue autour de la déclinaison de ce dispositif aux spécificités du secteur agricole. Cette séance d'échanges a réuni Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Julie Frêche, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée au transport et aux mobilités actives.

L'AGRICULTURE EST UNE COMPOSANTE MAJEURE DE NOTRE TERRITOIRE

Plus de 25% de sa surface est couvert par l'agriculture, soit environ 10 000ha valorisés par 782 exploitants. Environ 60% sont viticulteurs, 18% éleveurs, 10% sont maraîchers ou horticulteur, 7% en grandes cultures et 5% sont arboriculteurs.

LA DÉLIBÉRATION OXYGÈNE

Le 25 janvier 2022, la Métropole a adopté, dans sa délibération Oxygène sur des mobilités décarbonées, les principes de mise en œuvre de la ZFE dans le cadre de sa politique ambitieuse de transition écologique et solidaire. Depuis, elle rencontre les différentes fédérations professionnelles et représentations consulaires, pour adapter et préciser le dispositif, qui sera progressivement déployé à partir de cet été.



J. Frêche, Vice-présidente de 3M déléguée au transport et aux mobilités actives et J. Despey

La Chambre d'agriculture s'est également engagée dans une démarche de transition écologique des mobilités, avec notamment des formations à l'écoconduite. Dans le cadre de la ZFE et afin d'apporter la réponse la plus adaptée, elle souhaite organiser une enquête permettant d'inventorier le patrimoine roulant de ses ressortissants et ses spécificités.

DES OBJECTIFS CONCRETS

La Chambre d'agriculture et la Métropole se sont retrouvés autour d'une intention commune de conduire en bonne intelligence le déploiement de la ZFE et les échanges ont été très constructifs. Ils ont notamment permis de partager, au regard de l'importance de l'agriculture dans la métropole et de ses spécificités, des éléments relatifs :

- ▶ aux dérogations nationales pour les engins agricoles. Cela concerne les véhicules immatriculés de type tracteur agricole ou chenille. Les remorques agricoles et engins non immatriculés ne sont également pas concernés par la ZFE ;
- ▶ à l'arrêté du 11 avril 2022 classant vignette Crit'Air 1 certains véhicules roulant au biocarburant B100, dont les spécificités, notamment de stockage, sont particulièrement adaptées au monde agricole ;

- ▶ aux dérogations proposées par la Métropole pour les véhicules n'ayant pas d'équivalent décarboné ou récemment achetés et dont le changement aurait un impact économique disproportionné ;
- ▶ à la proposition de la Métropole d'une dérogation « petit rouleur » pour les faibles kilométrages annuels ;
- ▶ à la dérogation possible sur les marchés de plein air pour les véhicules bénéficiant de l'attestation producteur - vendeur délivrée par la Chambre d'agriculture ;
- ▶ à la bonne coordination de la Chambre d'agriculture et de la Métropole, afin d'informer les professionnels dans une logique de guichet unique, facilitant notamment l'accès aux aides existantes.

La Métropole et la Chambre d'agriculture continuent de travailler de concert sur ce dispositif environnemental.

CONTACT

zfe@montpellier3m.fr
04 99 54 76 76

Accompagner la structuration de filières Légumes secs et Céréales rustiques

Producteurs Héraultais, vous cultivez des céréales rustiques ou des légumes secs ? Vous avez le projet d'en cultiver pour vous diversifier ou pour vous installer ?

Dans le cadre du projet FiBaNi « Filières à bas niveau d'impact », porté par Montpellier Méditerranée Métropole, la Chambre d'agriculture de l'Hérault, en groupement avec le CivamBio 34, OCEBIO, et Semenciers du Sud, s'engage pour accompagner la structuration des filières légumes secs et céréales rustiques sur le territoire, afin de lever l'ensemble des freins de la production à la commercialisation.

LES OBJECTIFS

Ils sont multiples : pérenniser ces filières sur la Métropole et ses alentours, soutenir une agriculture adaptée aux changements climatiques et durable afin préserver la ressource en eau, encourager la production de légumineuses, soutenir l'installation agricole, la diversification, la relocalisation de productions alimentaires et la consolidation de débouchés.

Vous êtes intéressés et souhaitez prendre part au projet, ou tout simplement partager votre expérience ? Contactez la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

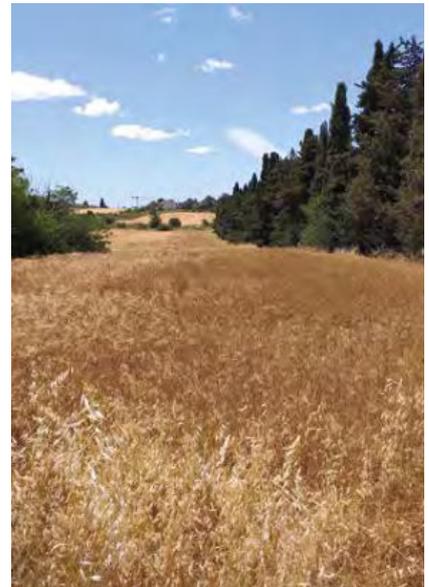


Photo: Hors emprise

CONTACT

Etienne Tison
au 06 18 36 83 25
etienne.tison@herault.chambagri.fr

Bilan PAC 2022

La campagne des déclarations PAC 2022 s'est clôturée le 16 mai dernier. Cette campagne qui aurait pu s'apparenter à une campagne de routine avec les mêmes règles en vigueur que les années précédentes et avant la nouvelle PAC de 2023/2027, qui elle, engendrera des modifications plus importantes, a eu son lot de nouveautés dont les dernières photos aériennes. Suite à ces nouvelles photos, un travail de l'IGN a conduit à modifier certaines géométries d'ilots, entraînant en cascades des travaux d'adaptions à réaliser sur les déclarations.

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture a mobilisé ses équipes sur le territoire départemental au travers de permanences dans les caves

coopératives ou sein de ses antennes pour vous accompagner au plus près dans la réalisation des déclarations PAC et des MAEC. Ainsi vous avez pu sécuriser votre déclaration dans les délais impartis, optimiser vos aides PAC 2022 mais aussi commencer à aborder les évolutions 2023 pour votre entreprise.

- ▶ **23 Conseillers experts** vous ont accompagné
- ▶ **1 154 dossiers** en tout ont été réalisés dont :
 - ▶ **69 %** en viticulture
 - ▶ **25 %** en élevage
 - ▶ **6 %** dans les autres productions végétales
 - ▶ **23%** des dossiers en agriculture biologique

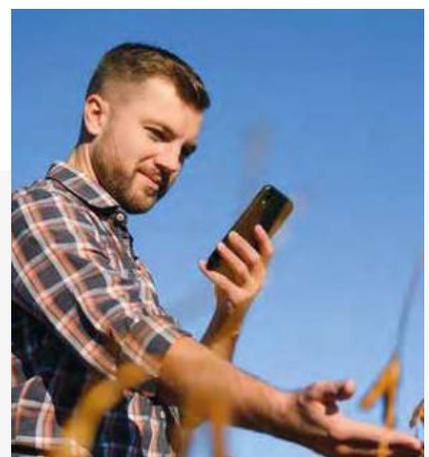


Photo:ASP

PAC 2023

Outre la campagne des déclarations PAC 2023, et dès les dernières modalités du Plan Stratégique National (PSN) connues, la Chambre d'agriculture sera à vos côtés pour vous accompagner dans cette nouvelle réforme. Des réunions d'information seront mises en place et il vous sera proposé des formations ou services individuels afin de simuler l'impact de cette réforme pour vos exploitations.

CONTACT

Elisabeth Oriol
au 04 67 20 88 47
oriol@herault.chambagri.fr

En visite de terrain avec V. Labarthe et les élus de la Chambre d'agriculture



GRAND ANGLE : RENCONTRE HÉRAULTAISE AVEC LA RÉGION OCCITANIE

6 sujets majeurs de développement

Élevage, Innovation Recherche & Développement et transitions, changement climatique, souveraineté alimentaire et renouvellement des générations sont 6 thématiques communes sur lesquelles la Chambre d'agriculture rappelle que l'engagement de La Région Occitanie est important.

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS

La programmation du Plan Stratégique National (PSN 2023-2027) et le RDR (déclinaison régionale du PSN) entraîneront des conséquences sur la compétitivité des entreprises agricoles et leur capacité à s'engager dans l'adaptation aux transitions environnementales, numériques et climatiques. L'enjeu est l'accompagnement de la résilience des exploitations agricoles.

La déclinaison régionale du PSN (RDR¹), en cours de préparation, est déterminante pour l'avenir de notre agriculture qui s'inscrit pour cette programmation unique en Occitanie. L'enjeu est la prise en compte des spécificités méditerranéennes dans cette grande région qui est vital pour notre économie agricole héraultaise.

La Chambre d'agriculture souhaite insister sur plusieurs enjeux dans cette programmation :

- ▶ L'enjeu préservation des milieux agro-pastoraux (cf. ci-dessous)
- ▶ L'enjeu renouvellement des générations (cf. ci-dessous)
- ▶ L'enjeu d'accompagnement des transitions
 - ▷ L'enjeu sur la mesure zones à faible potentiel agronomique ;
 - ▷ L'enjeu des futures MAEC
 - ▷ L'enjeu de la politique régionale des contrats d'agriculture durable (CAD)
- ▶ L'enjeu du soutien aux investissements
- ▶ L'enjeu du soutien aux dispositifs d'innovation et diffusion des connaissances (cf. ci-dessous).

L'ÉLEVAGE, UN DES SECTEURS CLÉS DE L'AGRICULTURE EN OCCITANIE

Les soutiens à l'installation et aux investissements doivent être renforcés, surtout pour les projets en élevage extensif comme le pastoralisme, pratique identitaire du département de l'Hérault. L'enjeu est de développer l'autonomie alimentaire par le pastoralisme et l'agronomie

« fourragère », le stockage d'eau et de maintenir le tissu rural. L'objectif est de soutenir l'investissement par une répartition équitable de l'enveloppe mise en place par La Région et d'aider à la reconnaissance de ce pastoralisme.

LE PASTORALISME DANS L'HÉRAULT

La filière valorise près de 40 % de la surface agricole utilisée (SAU) dont plus 65 000 ha de surfaces toujours en herbe comprenant essentiellement des parcours de pelouses, de landes et de bois. Les territoires façonnés par l'élevage sont le plus souvent le support d'importants enjeux tant du point de vue sociologique, économique, qu'environnementaux (biodiversité, habitats naturels et d'espèces, prévention des risques inondation et incendies...) ou patrimoniaux (paysages). Le pastoralisme a été reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO dans ce territoire.

¹RDR : Règlement Développement Rural

L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

sont les fers de lance pour adapter les exploitations aux transition agroécologique et climatiques et pour développer leur compétitivité. De nombreux échanges se sont tenus sur l'importance l'accompagnement de la Région dans l'innovation, la recherche, l'expérimentation et le transfert de savoirs pour préparer les pratiques de demain.

Les investissements dans ce domaine de la Chambre d'agriculture pour la filière viticole avec l'exemple des travaux conduits sur les cépages résistants depuis 10 ans, la filière grandes cultures en témoignent ainsi que les liens étroits avec la station d'expérimentation fruits et légumes SUDEXPE de Marsillargues qui conduit des programmes stratégiques en partenariat avec les Organisations de Producteurs héraultaises et le bassin Languedoc-Roussillon.

Les soutiens financiers de ces programmes de recherche-expérimentation par La Région est indispensable et essentiel pour développer de nouvelles pratiques agricoles durables de demain. La gestion intelligente des intervalles entre deux programmations de financement par un outil de financement de transition est à trouver pour ne pas fragiliser les programmes de recherche engagés.



SUDEXPE, PÔLE DE RECHERCHE

appliquée du bassin de production du Languedoc, Bassin Rhône-Méditerranée, est le premier dispositif d'expérimentation de fruits et légumes d'Occitanie et du Grand sud-est pour répondre aux attentes des professionnels en matière d'innovation et de recherche appliquée dans un partenariat solide avec les Chambres d'agriculture de l'Hérault et du Gard et la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie. SUDEXPE a vocation à apporter des réponses opérationnelles aux professionnels de la filière en matière d'évolutions variétales, gestion des bioagresseurs, réduction des intrants, conservation des sols, outils d'aide à la décision.... Il est le relai de solutions innovantes de systèmes d'exploitation à destination des producteurs pour leur permettre d'anticiper les demandes sociétales de demain et leur résilience face aux aléas.

COMMENT FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Face au constat de changements profonds et de plus en plus récurrents, le changement climatique a des répercussions systémiques sur l'agriculture. Si l'agriculture est un potentiel de puits carbone, l'agriculture héraultaise contribue à l'atténuation. Elle doit aussi se doter d'une stratégie d'adaptation forte et coordonnée entre tous les acteurs. La profession y travaille avec ses partenaires.

Deux initiatives de la Chambre d'agriculture ont illustré ce sujet : **Le service Agripredict®**, conçu par la Chambre d'agriculture en partenariat



avec la société Predict services, qui permet d'anticiper les aléas climatiques et d'alerter les agriculteurs en vue d'adapter leurs pratiques pour limiter le risque de dégâts sur la récolte et de faire évoluer durablement leurs pratiques.

Grâce à des dispositifs d'aides publiques, les filières s'équipent de moyens de lutte contre les aléas climatiques :

- ▶ Les dispositifs de protection des vergers contre la grêle par des filets. Le soutien financier de la Région et du Département est essentiel pour l'incitation de ces investissements,

- ▶ Le développement des accès à la ressource en eau, le stockage hivernal en application du Schéma Hérault Irrigation 2030 et les enjeux de ses financements publics,
- ▶ Le dispositif bilan carbone, un outil d'atténuation du changement climatique,
- ▶ En travaillant sur la réduction des gaz à effet de serre agricoles et sur le stockage du carbone dans les modes de conduites des cultures et de l'élevage à l'échelle des exploitations, le diagnostic bilan carbone expérimenté par les Chambres d'agriculture dans le cadre du plan de relance doivent s'étendre à l'ensemble des agriculteurs et trouver leur place au sein d'un dispositif régional.

DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE CRISE, LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EST AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

La Chambre d'agriculture s'investit pour que les productions locales soient en priorité accessible à une échelle de proximité :

- ▶ Pendant les périodes de confinement, il a été aussi observé la pertinence des actions menées à l'initiative de la Région Occitanie avec la banque alimentaire comme interlocuteur/acteur pour la distribution de denrées aux familles dans le besoin.
- ▶ La Chambre d'agriculture a participé à 9 PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) reconnus en 2021 et au Projet Alimentaire Départemental.
- ▶ L'association des Producteurs d'Occitanie, accompagnée par la Chambre d'agriculture, vise à fournir la restauration collective locale. Créée en 2018 par une



Le MIN à Montpellier

dizaine de producteurs sur le MIN de Montpellier, l'association permet le changement de pratiques des acheteurs. Les producteurs proposent aux acheteurs professionnels une large gamme de produits locaux, de saison et des productions agricoles d'Occitanie

essentiellement.

- ▶ Un projet de magasin de producteurs Bienvenue à la ferme en périphérie de Montpellier est en projet.

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

39% des exploitants héraultais ont plus de 55 ans et 2/3 d'entre eux n'ont pas de repreneur identifié. Pour que le renouvellement des générations s'opère et soit sécurisé, il faut à la fois faciliter l'accès au foncier par des outils innovants et développer des activités viables et vivables.

« 39% DES EXPLOITANTS HÉRAULTAIS ONT PLUS DE 55 ANS ET 2/3 D'ENTRE EUX N'ONT PAS DE REPRENEUR IDENTIFIÉ. »

Avant une reprise d'exploitation, la porteurs de projet sont nécessaires. Les aides à l'installation du dispositif régional doivent être maintenues à des montants incitatifs permettant de sécuriser les installations. La Région a illustré le dispositif CEFI qui est une opportunité de céder une exploitation dans les meilleures conditions.

La politique régionale, en soutien à toutes les initiatives couplées à la politique départementale, permet de concrétiser les projets.



▶ LIRE CHAMBRE INFO N° 80 P15 « BIEN TRANSMETTRE VOTRE EXPLOITATION, C'EST UN PROJET ».



Visite d'une exploitation d'élevage ovin

📅 **Lundi 25 avril** : les élus du bureau de la Chambre d'agriculture ont reçu le Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'enseignement agricole de la Région Occitanie Vincent Labarthe, accompagné des élus régionaux locaux.

Après une visite de l'exploitation ovins viande de Sophie et Bruno Pradel sur le plateau du Larzac à Saint Michel d'Alajou, Vincent Labarthe, le Président de la Chambre d'agriculture Jérôme Despey avec les élus du bureau de la Chambre d'agriculture ont échangé sur les sujets d'enjeux départementaux de la politique agricole régionale et les projets portés par la Chambre d'agriculture.

Tous les enjeux abordés ont été identifiés dans le Projet agricole départemental Hérault 2030 (PADH 2030).



En visite de terrain avec V. Labarthe



L'agriculture de demain

A BESOIN DE LEVIERS POUR FAIRE FACE AUX MUTATIONS ET LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES ET NATIONALES.

La Chambre d'agriculture porte les besoins des entreprises agricoles, défend ses intérêts auprès des principaux financeurs, s'inscrit dans de nombreux dispositifs et répond à des appels à projets pour porter des projets au bénéfice des agriculteurs, des organisations économiques et du territoire de l'Hérault.





© CDA France

Infos Réglementaires à disposition

LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ACCESSIBLES À TOUS

Les Chambres d'agriculture ont développé un service à destination des entreprises agricoles afin de mettre à leur portée, gratuitement, l'information réglementaire relative à la PAC, l'élevage, l'environnement, l'agriculture biologique et les certifications environnementales.

UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AU SITE INTERNET

Ce service, disponible au travers d'un site Internet offre en accès libre un double niveau d'information :

- ▶ **Nationale**, pour appréhender la réglementation de principe
- ▶ **Locale**, lorsque la réglementation fait l'objet d'une spécification régionale ou départementale

Les informations nationales ou locales, présentées sous forme de fiches de synthèse et mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation, sont produites par des experts du réseau Chambres d'agriculture.

PERSONNALISATION ET GRATUITÉ DU SUIVI DE L'INFORMATION

Avec double possibilités :

- ▶ S'abonner gratuitement aux alertes mails

- ▶ Obtenir un contact par Email avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui répondra à vos questions.

UNE SEULE ADRESSE

Disponible depuis le 10 mai 2022, naviguez sur Proagri Info Réglementaire : <https://extranet-info-reglementaire.proagri.fr>



Des formations ciblées pour vos besoins



VIE DES SOLS

Les plantes bio indicatrices, guide de diagnostic des sols

La vie des plantes est en relation avec le sol. Ces plantes qui poussent spontanément sont révélatrices de son état. A l'issue de cette formation, vous pourrez dresser un diagnostic de sol et mettre en œuvre une agriculture cohérente avec votre environnement.

2 sessions pour la viticulture :

- ▶ 05 et 06 octobre 2022 (Nord de Montpellier)
- ▶ 07 et 12 octobre 2022 (Biterrois)
- ▶ 1 session pour l'élevage : 07 et 12 octobre 2022

Les couverts végétaux

Dans un contexte réglementaire et sociétal de plus en plus contraignant notamment sur la diminution de l'usage des herbicides, les techniques alternatives se développent. Le travail du sol n'étant pas toujours adapté, les couverts végétaux présentent une solution alternative aux avantages agronomiques multiples. Cependant, cette pratique doit être adaptée et corrélée aux changements climatiques.

- ▶ Sessions à partir d'octobre

MACHINISME

La conduite du tracteur

Les techniques de base sont connues par tous mais les particularités ne le sont pas toujours. Pour cette formation, un partenariat entre la Chambre d'agriculture, les CUMA et la MSA, répond à toutes les spécificités de la conduite.

- ▶ 17-24 octobre et 03 novembre 2022 (Servian)

La machine à vendanger

Dans cette formation, il vous sera présenté les différentes machines à vendanger (New Holland, Grégoire, Pellenc, Ero). Cette formation pratique vous permettra de travailler sur ces machines.

- ▶ 20-25 octobre
- ▶ 04 et 10 novembre 2022 (1 journée par type de machine. Les 4 jours sont obligatoires).

DÉCLARATION

La nouvelle PAC

Cette formation vous accompagnera dans la gestion de votre exploitation en tenant compte des nouveaux enjeux liés à la PAC 2023 - 2027

- ▶ Sessions à partir d'octobre

CONTACT

04 67 20 88 24
 formationdesagriculteurs@herault.chambagri.fr





Portrait

GRANDES CULTURES - UNE PASSATION DE POUVOIR D'ALAIN ALLIÈS APRÈS 40 ANS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Alain a débuté à la Chambre d'agriculture de l'Hérault en 1982, il cèdera sa place à Rémy Kulagowski en septembre prochain, laissant un héritage certain. Il y a 40 ans, il a débuté comme conseiller agricole, au plus près des agriculteurs pour les aider à développer leur activité et leur apporter l'expertise technique. Passionné de terrain, Alain a vécu le tournant qui s'est opéré dans le département de l'Hérault au moment de l'arrachage des vignes dans les années 80 pour laisser place pour partie aux grandes cultures, notamment le blé dur.



L'ÉMERGENCE D'UNE FILIÈRE « SEMENCES » QUI DEVIENDRA UNE RÉFÉRENCE NATIONALE

Ce tournant a conduit à la création de zones protégées dans lesquelles les productions de semences en tournesol et maïs ont pu prendre place. L'Hérault est devenu leader par son climat venté qui endigue partiellement les maladies et freine les ravageurs. D'abord la ville de Béziers qui disposait de 7 ha en 1986, ensuite les terres du département à Bayssan, ont permis d'exploiter jusqu'à 100 ha dans le cadre des Programmes Intégrés Méditerranéens (PIM) pour défendre les productions locales alors qu'Espagne et Portugal rentraient dans la Communauté Européenne.

Le Blé dur, quant à lui, se structure en 1986 autour de l'association Blé Dur Développement dans laquelle trois Chambres d'agriculture, les instituts techniques (Arvalis, Terres Innovia) ainsi que les Producteurs semenciers, les coopératives et négociants et BRL sont très investis.

DE LA GENÈSE À LA PÉRENNITÉ

La journée technique autour des essais qu'il organise chaque année tient à cœur les producteurs du secteur. Comme Alain aime à le dire « Les expérimentations émanent des besoins des agriculteurs et nous les menons dans les mêmes conditions que les producteurs. Nous sommes une équipe où chacun joue son rôle. »

Aujourd'hui, de nouvelles espèces nécessaires à la rotation des cultures émergent en pois chiche ou lentille. Elles sont encore des micro-niches à l'échelle nationale avec 35 000 ha pour le pois chiche par exemple.

Alain Allières a apporté sa pierre à l'édifice de toute une filière le temps d'une vie professionnelle sans relâche. La relève par Rémy Kulagowski a pour ambition de mettre son expertise au profit de cette filière.



Agenda

LES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS ANIMENT LE TERRITOIRE

Cet été dès le mois de juin et jusqu'à septembre 2022, c'est plus de 200 Marchés de Producteurs de Pays sur 35 lieux dans tout l'Hérault qui proposent des soirées gourmandes et festives et mettent en joie le terroir. Un moment de partage privilégié entre les producteurs et leurs clients, une manière chaleureuse et conviviale de vivre le territoire.

Possibilité d'accueillir au choix :

- Une formule d'approvisionnement pour un marché fermier où le producteur vend ses produits frais et locaux.

- Une formule restauration pour un marché gourmand où les produits locaux sont servis tels quels, transformés ou cuisinés sur place et les vins et boissons du cru dégustés au verre.

Tous les lieux et dates sur : www.marches-producteurs.com

CONTACT

Cécile Andrés
au 06 14 78 27 34
cecile.andres@herault.chambagri.fr



DIONYSUD 2022

15ème édition du 15 au 16 novembre 2022 à Béziers. Votre Chambre d'agriculture vous donne rendez-vous

Un rendez-vous incontournable pour les professionnels désireux de s'informer sur les dernières innovations, découvrir ou redécouvrir les derniers prototypes dans le monde du machinisme. La Chambre d'agriculture y présentera de nouveaux outils d'aide à la décision et d'adaptation.

La Chambre d'agriculture y sera pour vous accueillir sur son stand et vous proposer pendant 3 jours ses nouveautés, prestations et formations, ses services d'accompagnement et ses divers outils numériques conçus pour une agriculture prédictive et/ou en devenir.

Des conférences et ateliers seront animées par nos ingénieurs experts.

Suivez-nous

Vous en saurez prochainement plus sur notre participation, pour cela suivez-nous en ligne : herault.chambre-agriculture.fr et sur nos réseaux sociaux.



La solution agro-météorologique innovante face aux aléas climatiques extrêmes



1. Anticiper

Les événements climatiques extrêmes pour limiter les risques.



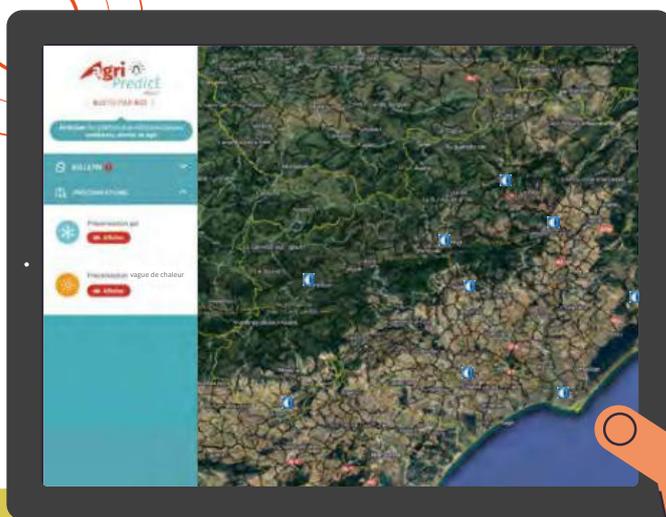
2. Alerter

Les agriculteurs sur zones géographiques identifiées à risque.



3. Agir

Pour limiter la perte de récolte lors d'événements gel ou vague de chaleur avérés. La Chambre d'agriculture établit des préconisations.



📄 www.agripredict.fr